

## Fiche signalétique

Date de révision 20-juin-2015

Version 5

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	281 DRY GRAPHITE LUBE 6UC
Code du produit	470.0000281.076
N° ID/ONU	UN1950
Utilisation recommandée	Lubrifiants, graisses, produits de décoffrage

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

The Valspar Corporation  
PO Box 1461  
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.  
1915 Second St. W.  
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel [msds@valspar.com](mailto:msds@valspar.com)

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC**

#### MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Peut provoquer somnolence ou vertiges Provoque une sévère irritation des yeux Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable  
A Compressed gases  
D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

Code du produit 470.0000281.076

PAGE 1 / 9

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## PRÉVENTION

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage Porter un appareil de protection des yeux/du visage

## INTERVENTION

Consulter un médecin en cas de malaise

### YEUX

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

### Peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Rincer la peau à l'eau/se doucher

## INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

## INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

## ENTREPOSAGE

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé Stocker dans un endroit bien ventilé Garder sous clef Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F)

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Acetone	67-64-1	50 - 70
Propane	74-98-6	10 - 25
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	64742-89-8	10 - 25
Isopropyl alcohol	67-63-0	5 - 10
Butane	106-97-8	5 - 10
Graphite	7782-42-5	1 - 3

## Section 4 : PREMIERS SOINS

### PREMIERS SOINS

#### Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise

#### Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

#### Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Rincer la peau à l'eau/se doucher

## INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

## INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Code du produit 470.0000281.076

PAGE 2 / 9

WPNA - CANADA WHMIS SDS



### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Acetone 67-64-1	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup>
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>
Isopropyl alcohol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 492 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm STEL: 984 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 985 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1230 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup>
Butane 106-97-8	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 600 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction all forms except graphite fibers	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust synthetic TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction synthetic TWA: 15 mppcf natural

### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Code du produit 470.0000281.076

PAGE 4 / 9

WPNA - CANADA WHMIS SDS

**Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

**Thermal Protection**

Aucun renseignement disponible

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Aérosol
<b>Aspect</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Couleur</b>	Noir
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Valeur du pH</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible °C / °F
<b>Point d'éclair</b>	-35 °C / -31 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Density (lbs per US gallon)</b>	5.99
<b>Densité</b>	.72
<b>Solubilité(s)</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible

**Autres informations**

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.

## Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Code du produit 470.0000281.076**

PAGE 5 / 9

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## Informations sur les effets toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### **Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux

#### **Contact avec la peau**

Non applicable

#### **INGESTION**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### **INHALATION**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone	-	-	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
Propane	-	-	= 658 mg/L ( Rat ) 4 h
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	-	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	-
Isopropyl alcohol	= 1870 mg/kg ( Rat )	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	= 72600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Butane	-	-	= 658 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Graphite	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non applicable

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux

**Sensibilisation cutanée** Non applicable

**Sensibilisation respiratoire** Non applicable

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable

**Cancérogénicité** Non applicable

**Toxicité pour la reproduction** Non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non applicable

**Risque d'aspiration** Non applicable

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Acetone	-	6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	12600 - 12700 mg/L Daphnia magna 48h EC50 10294 - 17704 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Propane	-	-	-
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	= 4700 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	-	-

Code du produit 470.000281.076

PAGE 6 / 9

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Isopropyl alcohol	> 1000 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i> 96 h EC50 > 1000 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i> 72 h EC50	> 1400000 µg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 = 9640 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 = 11130 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50	= 13299 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50
Butane	-	-	-
Graphite	-	-	-

**Persistence et dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Acetone	-0.24
Propane	2.3
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	-
Isopropyl alcohol	0.05
Butane	2.89
Graphite	-

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

**Emballages contaminés** Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
<b>N° ID/ONU</b>	UN1950	UN1950	UN1950
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Aérosols	Aérosols	Aérosols
<b>Classe de danger</b>	2.1	2.1	2.1
<b>Groupe d'emballage</b>			
<b>Danger pour l'environnement</b>	Non applicable		
<b>Dispositions particulières</b>			
		<b>EmS-N°</b> F-D, S-U	
<b>Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC</b>			Aucun renseignement disponible

### Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Inventaires internationaux

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques) Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

**DSL** - Liste intérieure des substances pour le Canada Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC**

#### **Classe de dangers du SIMDUT**

B5 - Aérosol inflammable

A Compressed gases

D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Acetone	Part 4 Substance
Propane	Part 5, Individual Substances
SOLVANT NAPHTHA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	Part 5, Other Groups and Mixtures
Isopropyl alcohol	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
Butane	Part 5, Isomer Groups Part 4 Substance

### SGH - Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

### Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

**DANGER**

### **MENTIONS DE DANGER**

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

### **PRÉVENTION**

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### **INTERVENTION**

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### **Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### **Peau**

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

#### **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Code du produit 470.0000281.076**

PAGE 8 / 9

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

## ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F).

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

## DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.

## AUTRES DANGERS

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### HMIS

Risques pour la santé	3
Inflammabilité	4
Dangers physiques	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	X

### Adresse du fournisseur

Valspar Consumer Headquarters 8725 W. Higgins Rd. Suite 1000 Chicago, IL 60631 773-628-5500	The Valspar Corporation 4999 36th St. Grand Rapids, MI 49512 800-253-3957	Valspar Plasti-Kote 1636 Shawsone Dr. Mississauga, Ontario L4W 1N7 905-671-8333
--	--	--

**Préparée par** Intendance de produit

**Date de révision** 20-juin-2015

**Note de révision** Aucun renseignement disponible

### Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

**Fin de la fiche signalétique**